On ne se bat plus en Haute-Silésie

Mais l'Allemagne continue à y envoyer des troupes

Oppeln, 7. — Depuis dimanche à midi, il n'y eut pas de nouvelles attaques allemandes. Les détachements alliés ont pu, sans difficulté, occuper leurs nouvelles positions.

On espère que la zone intermédiaire de séparation entre les forces polonaises et allemandes pourra être constitué complètement d'ici peu de jours. La Commission travaille toujours à obtenir le retrait des insurgés.

Le « Drapeau Rouge » de Berlin, signale que des transports à destination des corps francs en Haute-Silésie, s'effectuent sous la protection de la police spéciale et que la fermeture de la frontière n'est qu'une plaisanterie. Le corps franc Oberland, composé de 5.000 Bavarois et Tyroliens, parfaitement discipliné, reçoit par jour 100 à 150 hommes de renfort, dont la plupart apportent des armes. Le corps franc d'Oberland n'est pas le seul. Dans la région d'Annaberg, d'autres corps francs, à savoir les troupes noires, les corps Schmidt le corps Winckler, constituent, avec le corps Oberland, une force d'environ 20.000 hommes. C'est par la gare de Neustadt que les renforts sont arrivés.

L'ultimatum allié reste maintenu

Paris, 7 juin. — M. Meyer, ambassadeur d'Allemagne, a fait hier, auprès de M. Philippe Berthelot, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères une démarche analogue à celle que son collègue à Londres a faite au Foreign-Office, pour protester contre la menace contenue dans l'ultimatum de la Commission interalliée d'Oppeln au général Hœfer, commandant des forces allemandes.

On sait que la Commission a fait savoir à ce dernier, le 4 juin, que s'il n'arrêtait pas ses troupes, et s'il ne les ramenait pas sur des positions déterminées, les troupes alliées seraient retirées des villes industrielles à majorité allemande (Beuthen, Gleiwitz, etc.), qui seraient ainsi exposées à l'action des insurgés polonais.

M. Mayer, en réponse, reçut l'avis le plus net que la Commission interalliée tient du traité le droit de prendre toutes mesures en vue de maintenir l'ordre et qu'elle a, d'une façon absolue, toute indépendance pour apprécier les mesures à prendre.

Le gouvernement allemand est d'autant plus mal fondé à se plaindre de l'attitude de la Haute Commission que sa responsabilité personnelle parait engagée dans les derniers incidents, l'autorité du général Hoeffer ne s'étant guère affirmée dans ces circonstances.

La France et l'Angleterre veulent rétablir l'ordre

Paris, 7 juin. — Le gouvernement britannique a informé le gouvernement allemand que les forces alliées à la disposition de la Commission du plébiscite de Haute-Silésie allaient être très prochainement en nombre suffisant pour réprimer les désordres actuels et que les propositions allemandes de secours aux troupes britanniques étaient déplacées et de nature à accroître plutôt qu'à diminuer les difficultés de la situation actuelle.

Le gouvernement britannique a fait remettre hier au gouvernement français, par l'intermédiaire de lord Harding, son ambassadeur à Paris, une note en réponse à la communication française du 30 mai.

Dans ce document, le gouvernement britannique déclare être d'accord avec le gouvernement français pour rétablir en Haute-Silésie l'ordre légal et conforme au traité avant toute solution. Il ajoute qu'il préfère attendre de son nouveau commissaire en Haute-Silésie, sir Harold Stuart, tous renseignements utiles sur la situation qu'il a trouvée à son arrivée avant de se prononcer sur la question de la procédure à suivre pour arriver à une solution du problème.

Le gouvernement français a aussitôt répondu à cette communication sur ces deux points, il s'associe au point de vue britannique. L'objectif du gouvernement français a toujours été le rétablissement de l'ordre. Il a l'espoir que l'arrivée des troupes britanniques permettra rapidement à son gouvernement de se faire une idée complète de la situation en Haute-Silésie.

Le Cabinet polonais se trouve consolidé

Varsovie, 7 juin. — La crise ministérielle est virtuellement terminée. Le cabinet Witos conserve le pouvoir. Les portefeuilles vacants des Travaux publics et du Ravitaillement ont été pourvus de titulaires. Le premier a été confié à un spécialiste éminent, M. Louis Darowski ; le second, à M. Jean Michalski, ancien président du Conseil municipal de Kœbosz. Pour le portefeuille des Affaires étrangères, on parle de M. Ladislas Sarzinski, ancien Ministre de Pologne à Madrid. Le cabinet Witos sort de la crise sensiblement consolidé.

Les alliés vont commencer les opérations de nettoyage

Berlin, 7 juin. — La « Gazette de Voss », apprend que le général Anglais Hennicker, a assuré le général Hoefer que les opérations de nettoyage allaient commencer immédiatement et se poursuivraient activement. Les troupes Anglaises occuperaient les Régions que les Polonais auraient évacué et les troupes Françaises surveilleraient les opérations de ceux-ci. On procéderait district par district jusqu'à ce que la Région industrielle soit redevenue libre.

On mande de Breslau à ce même journal, que les Anglais concentrent les troupes dans le district de Grosstrelitz. Des tanks, des canons lourd et des avions Britanniques sont arrivés aujourd'hui à Oppeln.

La presse de droite et la presse démocrate déclarent de nouveau que les mesures dont a menacé l'action interalliée sont contraires au Traité et que l'auto-protection allemande est nécessaire. Toutefois, elle prendra fin quand sa nécessité n'existera plus. Les observations faites par les ambassadeurs d'Allemagne à Paris, Londres et Rome, sont commentées favorablement.

Une démarche à Berlin

Berlin, 7 juin. — Les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne ont fait aujourd'hui une démarche auprès du gouvernement Allemand pour l'inviter à user de son influence auprès du général Hœfer, en vue d'amener celui-ci à se conformer aux demandes formulées par la Commission interalliée.

Les allemands continuent à organiser des corps francs

Sosnowice, 7 juin. — Malgré toutes les défenses officielles, les Allemands continuent à organiser des corps francs. Les plus nombreux sont le Freikorps Schmidt, composé exclusivement de Saxons ; le Freikorps Heimts et le groupe Von Haradon. Les deux derniers, formés de Bavarois ; le groupe Haradon qui incorpore chaque jour de nombreuses recrues, formera bientôt une division de combat.

Un magasin de nouveautés ravitaillé par des voleurs

LA BANDE EST ARRETEE

Fécamp, 6 juin. — La police privée du réseau de l'Etat vient de mettre la main sur une bande qui avait organisé le pillage de la gare de marchandises de Fécamp.

A la suite d'une surveillance étroite, on arrêtait hier sur mandat du juge d'instruction du Havre, un nommé M. Tranel, qui tenait depuis quelque temps un important magasin de nouveautés et plusieurs employés de la gare, les nommés Gilet, facteur-chef et chef des litiges à la gare de Fécamp ; Georges Cadiou, commis ; Chataud, facteur, ainsi que le nommé Burel, ancien employé clerc de notaire. On a retrouvé chez Tranel, pour plus de 100.000 francs de marchandises, ballots de drap, tissus, bas de soie, etc.

Un drame bien parisien

UNE FEMME A TUE SON ANCIEN MARI POUR DEFENDRE LE NOUVEAU

Paris, 7 juin. — M. Jean Sturel, avocat, 64, rue de Courcelles, se mariait il y a deux ans et demi, avec une femme divorcée. Le premier mari, M. Marcel Huré, ne pouvant se faire à l'idée de ce nouveau mariage, vint à différentes reprises relancer les époux à leur domicile. L'année dernière, il enfonça même la porte de leur appartement et fut poursuivi de ce fait.

Hier soir, à 9 h. 30, M. Marcel Huré quittait son domicile, 15, rue Angélique-Vérien, à Neuilly, prenait un taxi et se faisait conduire au domicile de l'avocat. M. Sturel vint lui ouvrir. Un échange de paroles assez vives eut lieu dans l'antichambre et l'avocat voulut chasser son visiteur. M. Huré, furieux, le frappa d'un coup de poing au visage. Se sentant en état de légitime défense, l'avocat sortit un browning de sa poche et tira sur son agresseur.

A ce moment, Mme Sturel, attirée par le bruit de la détonation et croyant son mari en danger, s'arma d'un revolver de gros calibre et tira deux coups de cette arme sur son ancien mari, qui s'abattit foudroyé. Il avait reçu une balle dans la tête et deux dans le corps.

M. Sturel prévint aussitôt le commissaire de police du quartier du Roule, M. Couturier, qui se rendit sur les lieux et procéda aux constatations avec M. Philippon, substitut du procureur de la République; M. Bonin, juge d'instruction, et le docteur Paul, médecin légiste.

Les magistrats ont fait transporter le corps de M. Huré à la Morgue.

LEGITIME DEFENSE MISE EN LIBERTE

Interrogés par M. Bonin, juge d'instruction, en présence de leurs défenseurs, les bâtonniers Chenu et Henri Robert, M. Sturel et sa femme ont retracé la scène du drame, ajoutant que devant l'attitude menaçante de M. Huré, lequel se dirigeait vers la chambre en repoussant leur jeune enfant, ils se sont cru dans le cas de légitime défense. Ils ont rappelé que depuis un an, ils étaient en butte aux menaces de M. Huré et qu'ils avaient du demander l'ouverture d'une information judiciaire qui fut confiée à M. Cluzel, juge d'instruction.

Le juge d'instruction, M. Bonin, a remis en liberté provisoire M. et Mme Sturel.

M. Mabilleau va être poursuivi pour escroqueries etc...

Paris, 7 juin. — M. Lacomblez, juge d'instruction, a reçu la plainte en escroqueries, abus de confiance, tromperie sur la qualité de la marchandise vendue et spéculation illicite, portée par l'industriel en sellerie, M. Dabilly, contre les commissionnaires en marchandises Marchal et Martin, et M. Mabilleau, ex-président de la Fédération Nationale de la Mutualité, dans l'affaire des cinq mille lits Anglais provenant du stock de Calais.

Un médecin devait faire l'autopsie d'un... vivant

Grenoble, 7 juin. — Ces jours derniers, un jeune homme de 28 ans, Célestin Millon, de Lancey, était, pendant son sommeil, ligoté avec des fils de fer et transporté en automobile à l'asile d'aliénés de Saint-Robert.

Le lendemain de cette étrange aventure, la mort du soi-disant fou furieux était enregistrée par les journaux grenoblois.

Le Parquet, avisé de cette mort suspecte, se transporta, hier matin, à l'établissement de santé. Le docteur Roux accompagnait les membres du Parquet.

Quand le magistrat instructeur demanda à voir le cadavre, pour le soumettre à l'autopsie du médecin, il apprit avec stupéfaction que le mort... était bien vivant.

Trois démobilisés sont tombés du train

DEUX D'ENTRE EUX ONT ETE TUES

Chartres, 7 juin. — En gare d'Epernon, trois soldats de la classe 19 libérés, qui rentraient au pays, sont tombés sur la voie alors qu'ils se tenaient sur le marchepied du wagon. Deux d'entre eux, Lebris et Ledacre, ont eu les jambes broyées et sont morts sur le coup. Le troisième, Curulet, a été gravement blessé.

La dépopulation en Russie est un véritable désastre

Helsingfors, 7 juin. — Le bureau central de statistique vient de publier les chiffres définitifs du récent recensement en Russie. Ces chiffres attestent une dépopulation vraiment catastrophique des villes russes depuis les trois années du régime bolcheviste.

La population est tombée à 5.5 % à Petrograd et à 44.5 % pour Moscou. Dans les grands centres de province c'est bien pis. Ainsi à Iaroslav la population actuelle ne constitue plus que 43,2 % de celle de 1910 ; à Tver, 35.3 % ; à Perm, 32,1 % ; à Nijinovgorod, 30.8 % ; à Smolensk, 21,7 % ; à Saratof, 15,7 %.

La presse bolcheviste, en commentant ces chiffres, est obligée d'avouer que cette dépopulation a le caractère d'un désastre.

Comment l'Angleterre comprend l'Alliance

Londres, 7 juin. — Des renseignements recueillis dans les milieux officiels Anglais laissent entrevoir que l'idée d'une entente précise entre la France et l'Angleterre qui a été présentée même sous forme d'une alliance n'aurait recueillie qu'une minorité au sein du cabinet Anglais. Deux ou trois Ministres Anglais dont Lord Curzon et M. Chamberlain comptent parmi les principaux défenseurs de cette idée mais l'entente dont il a été parlé n'aurait pas exactement le sens qu'on lui a donné, elle serait constituée par une garantie du pacte Tri-Partite avec les Etats-Unis, c'est-à-dire qu'elle comprendrait pour l'Angleterre l'engagement de défendre la France si l'Allemagne l'attaquait par compensation, l'Angleterre demanderait à faire entendre une voix restrictive en ce qui concerne l'intervention de la France dans la Ruhr et elle désirerait une coopération Française en Orient.

Le mystère d'un cambriolage

Qui indiqua aux voleurs parisiens le "coup à faire" rue Esquermoise, à Lille

Dans son numéro d'hier, le « Réveil du Nord », a relaté l'arrestation par la police parisienne, d'une bande de cambrioleurs organisée, avec indicateurs, qui avait dérobé une somme de plus de 400.000 francs, tant à Paris qu'en province.

C'est ainsi, disions-nous, que cette bande déroba à Lille, notamment, pour 120.000 fr. de valeurs.

Des précisions parvenues ensuite, nous ont permis de savoir que ce vol avait été commis le dimanche de Pâques, chez un commerçant.

Or, c'est précisément ce jour-là, que disparut de chez Mme Turge, domiciliée au 2e étage du 23 de la rue Esquermoise, une somme de 120.000 francs en titres et en bijoux, laquelle somme, on s'en souvient, était la propriété d'une amie de Mme Turge, Mlle Robert, rentière.

On sait également que le rez-de-chaussée de l'immeuble où le vol fut commis est occupé par un négociant en cannes et parapluies.

D'ailleurs, au cours des perquisitions effectuées au domicile d'un des inculpés, nommé Picot, un commissaire de police découvrit dans un coffret, des titres et des bijoux provenant du vol en question et ceci lève tous les doutes à cet égard.

QUI INDIQUA LE COUP A FAIRE ?

Nous avons voulu savoir ce que pensait de cette découverte M. Perny, chef de la sûreté lilloise, qui mena l'enquête sur ce que toute la presse appela le vol mystérieux de la rue Esquermoise.

« Oui, oui, nous dit ce magistrat, les voleurs sont arrêtés, j'ai lu également cette nouvelle dans les journaux. Evidemment, c'est très intéressant et fort heureux, mais je crois qu'il serait également intéressant de savoir qui « tuyauta » ces malfaiteurs, car, étant donné qu'il s'agit d'éléments étrangers à la ville, je ne suppose pas qu'ils soient venus à Lille au petit bonheur et aient opéré de même.

Qui donc les renseigna sur l'absence de Mme Turge et aussi sur la présence dans l'appartement de cette dame, des 120.000 francs à dérober ? Voilà, je crois, ce qu'il va être intéressant d'établir.

» Attendons les événements. Peut-être est-ce là une question qui va m'être posée, si toutefois on ne peut obtenir d'éclaircissement à cet égard, en interrogeant les bandits que la police parisienne vient d'appréhender...

CE QUE DIT M. LE JUGE GOBERT

Nous avons aussi voulu connaître l'opinion de M. le juge d'instruction Gobert, sur l'heureux coup de filet de la police parisienne.

Ce magistrat, fort absorbé par l'étude de nombreux dossiers, dont celui du vol de la rue Esquermoise, n'était pas encore au courant des arrestations opérées dans la capitale.

Il lut rapidement les coupures de journaux que nous lui présentâmes...

« Je n'ai encore reçu, nous dit-il, aucune communication à cet égard.

» J'avais terminé complètement mon information concernant cette affaire, lorsque tout récemment, j'appris que deux des titres dérobés chez Mme Turge, avaient été négociés chez un changeur parisien. J'envoyai immédiatement une commission rogatoire à Paris, afin qu'une enquête soit menée pour établir dans quelles circonstances et par qui ce change avait été effectué.

»Je m'attends à recevoir à cet égard tous les détails désirables ».

Ajoutons qu'il est probable que c'est l'exécution de cette commission rogatoire qui amena les limiers parisiens sur la piste de la bande des cambrioleurs aujourd'hui sous les verrous.

Au surplus, M. Gobert est aussi d'avis qu'il serait fort intéressant de savoir qui indiqua aux bandits le coup à faire et il se propose d'examiner bientôt et à nouveau cette affaire de très près.

Le désaccord des Cheminots

LE BUREAU DE LA FEDERATION VEUT EPUISER TOUS LES MOYENS DE CONCILIATION.

Paris, 7 juin. — Le bureau de la Fédération des travailleurs des chemins de fer a été mis au courant par Bidegaray des démarches qu'il a faites pour rentrer en possession de la Maison des cheminots actuellement occupée par les Communistes.

Le bureau ne voulant pas se servir de la violence, a approuvé les démarches de Bidegaray. A la sortie de la réunion Bidegaray a déclaré à des journalistes que la situation ne pouvait se prolonger et qu'il fallait que la raison triomphe, on recourra fatalement à la légalité bourgeoise, dit-il, lorsque tous les moyens de conciliation auront été épuisés.

L'ACCORD ANGLO-RUSSE

L'ANGLETERRE VA FOURNIR DES EXPLICATIONS A LA FRANCE

Londres, 7 juin. — Le Foreign Office prépare actuellement une note en réponse aux objections de la note Française sur l'accord commercial Anglo-Russe, particulièrement en ce qui concerne le récent arrêt de la Cour d'Appel Britannique. La note montrera que l'Angleterre ne peut pas accepter tous les arguments présentés par la France, mais fera ressortir le fait que, les revendications Françaises recevront toutes les considérations au moment du règlement général entre les diverses puissances, règlement absolument distinct de l'accord commercial Anglo-Russe.

Une touchante initiative du Conseil municipal de Bersée

LES CONSEILLERS ANCIENS « POILUS » TRAVAILLENT MANUELLEMENT A L'ERECTION DU MONUMENT AUX MORTS DE LA GUERRE.

Afin de diminuer les frais d'érection du monument aux morts, le conseil municipal de Bersée, entièrement composé d'anciens poilus, a décidé de collaborer gratuitement aux travaux préparatoires du monument.

Le conseil municipal, maire en tête, a donc pris pelle, pioche et brouette et exécute actuellement les fondations du monument à leurs anciens camarades de combat morts pour la Patrie.

Auto contre vélo

UN CYCLISTE RENVERSE PAR UNE AUTO, A PREMESQUES, A SUCCOMBE A SES BLESSURES.

Hier matin, à 9 heures, une auto des R. L. filait à toute allure dans la direction d'Armentières, lorsqu'arrivée en face du bois de Prémesques, elle prit en écharpe un cycliste, le nommé Edmond Ployard, maçon, 22 ans, domicilié, à Ennetières, qui fut renversé et roué par le lourd véhicule.

Des passants s'empressèrent auprès de la malheureuse victime. Malgré tous les soins qu'on lui prodigua le jeune homme succomba à ses blessures après une heure de cruelles souffrances.

Le cadeau de 250 millions à faire aux enrichis de la vigne

M. DOUMER AURA DU MAL A LE TROUVER

Le « Réveil du Nord » a signalé l'étrange projet qu'avait conçu M. Doumer, ministre des Finances, projet qui ne tendait rien moins qu'à faire payer, sous forme d'accroissement de la taxe sur le chiffre d'affaires, aux populations du Nord, une somme de 250 millions due au fisc par les viticulteurs du Midi dont il veut dégrever un impôt.

Notre protestation, à laquelle d'autres vinrent se joindre, fit revenir M. Doumer sur sa décision et le Ministre élabora un autre projet. Cette fois c'est sur les blés, les sucres et les viandes que serait prélevé le cadeau à faire aux enrichis de la vigne.

Mais ce nouveau projet semble devoir être combattu à son tour et déjà la Commission des Finances s'y montre nettement opposée.

En effet, M. Dariac, vice-président de la Commission des Finances, a adressé à M. Paul Doumer la lettre suivante :

« A la suite de votre audition sur le projet de loi relatif au projet fiscal des boissons hygiéniques, la Commission des Finances, sans donner sa complète adhésion au projet du gouvernement, a estimé qu'il y avait lieu d'envisager certains dégrèvements des droits de circulation.

» Au cours de votre exposé, vous nous avez indiqué que, pour combler le déficit qui résulterait de cette diminution de ressources, le gouvernement avait l'intention de majorer certains droits de douane, notamment sur les blés, les sucres et les viandes abattues.

» Cette solution n'a pas paru susceptible à la Commission de résoudre complètement le problème de l'équilibre budgétaire. La crise économique sévit non seulement sur la viticulture, mais sur toutes les branches de l'activité nationale, et s'établit par une moins-value considérable dans le rendement de certains impôts.

» L'adoption par le Parlement du projet de loi sur le régime fiscal des boissons, même amendé par la Commission, ne manquerait pas de provoquer, par ailleurs, de légitimes revendications.

» La Commission des finances m'a chargé de vous faire connaître qu'elle estimait indispensable non seulement pour l'équilibre du budget du présent exercice, mais aussi pour celui du budget futur, de renoncer à des mesures partielles pour la solution de problèmes financiers et économiques qui doivent être envisagés dans leur ensemble.

» Vous avez bien voulu nous indiquer, au cours d'une audition récente, que vous aperceviez la possibilité d'un plan financier tant sous la forme d'augmentations de recettes que sous la forme de majorations nouvelles de dépenses.

» Nous vous serions reconnaissants de préciser vos intentions et la Commission des finances serait heureuse, si vous le jugez utile, de vous entendre prochainement à ce sujet. »

Les bons Bons

DES PAPIERS-MONNAIES DOIVENT ETRE ECHANGES A LA BANQUE DE FRANCE

Pour préciser et mettre au point certaines informations qui ont paru récemment dans la presse au sujet de l'échange des Bons de monnaie de 2 fr. et au-dessous, et auxquelles la Banque de France est tout à fait étrangère, cet établissement nous fait savoir :

« 1. Que les Bons des diverses Chambres de Commerce de France, reçus par les commerçants de Lille à l'occasion de la Fête Fédérale de Gymnastique du mois dernier, et que les porteurs auraient négligé de présenter à l'échéance aux caisses de la Banque de France, rue Royale, seront encore échangés à titre exceptionnel.

» 2. Que tous les Bons de monnaie de la Trésorerie aux Armées, et ceux qui ont été émis par les communes, les Sociétés minières ou métallurgiques des départements envahis continuent à circuler librement jusqu'à nouvel ordre, au même titre que les nouvelles coupures qu'émet en ce moment le Premier Groupement Régional Economique (Chambres de Commerce du Nord et du Pas-de-Calais). Il n'y a donc pas lieu de présenter ces Bons de monnaie à l'échange. »

Donc, seuls ont cours : 1. les bons de la « **Trésorie aux Armées** » ; 2. **les bons communaux ou des Sociétés Minières ou Métallurgiques des départements envahis** ; 3. **les nouvelles coupures émises par le Premier Groupement Régional Economique.**

Tous les autres bons doivent d'urgence être présentés à l'échange aux Caisses de la Banque de France.

A la Cour d'Assises du Nord

L'assassinat d'une cabaretière à Elesmes

Le verdict a été rendu très tard dans la soirée de lundi.

René Buisseret — qui, dans l'affaire précédente, avait déjà été condamné à 10 ans de travaux forcés — est condamné aux TRAVAUX FORCES A PERPETUITE.

Delphine Briquet EST ACQUITTEE.

Audience du mardi 7 juin

Un drame de la mi-carême à Lomme

L'accusé est le nommé Pierre-François Vantieghem, âgé de 43 ans, né à Lomme, arrondissement de Lille, chauffeur-machiniste, demeurant à Lomme, rue du Marais, cour Delobel, 14. Le 6 mars 1921, à Lomme, la femme Vantieghem et sa fille Germaine, qui s'étaient travesties à l'occasion de la Mi-Carême, rentrèrent à leur domicile à une heure fort avancée de la soirée. Dès son arrivée, la femme Vantieghem demanda à son fils Arthur si son père était déjà rentré. Sur sa réponse négative, elle se mit à la recherche de son mari avec sa fille. Elle le trouva à l'estaminet Cure Clothaire, à Lomme, où il avait passé la soirée. Après leur avoir offert une consommation, Vantieghem invita sa femme et sa fille à retourner chez elles et regagna lui-même son domicile vers une heure du matin. Aussitôt Vantieghem, en léger état d'ivresse, reprocha à sa femme, qui était couchée, le désordre qui régnait dans la chambre. Une discussion s'engagea alors entre les deux époux au cours de laquelle Vantieghem menaça sa femme d'un revolver chargé qu'il avait l'habitude de laisser sous un poêle placé dans sa chambre en lui disant : « Si tu prononces encore un mot, je tire ! » Joignant alors le geste à la menace il se baissa pour saisir l'arme, la prit de la main gauche, puis en se relevant tira sur sa femme. La femme Vantieghem, atteinte à la tête, succomba presqu'aussitôt d'une hémorragie cérébrale.

Son acte accompli, Vantieghem invita son fils à aller prévenir la gendarmerie et se rendit lui-même dans la matinée à la brigade de Canteleu-Lambersart pour se constituer prisonnier.

Vantieghem reconnait les menaces qu'il fit à sa femme. Il reconnait avoir tiré sur elle mais sans intention de lui donner la mort.

Vantieghem n'a pas d'antécédents judiciaires. Les renseignements recueillis sur lui sont bons.

LE VERDICT

Pierre Vantieghem EST ACQUITTE.

DRAMATIQUE SUICIDE A DORIGNIES

NEURASTHENIQUE, APRES AVOIR ESSAYE DE S'ETRANGLER, UNE FEMME SE TIRE UNE BALLE DANS LA TETE.

Mme Dartheil, qui demeura à Dorignies, rue Lenain, a été trouvée, par son mari qui rentrait chez lui le soir, après une courte absence, étendue sur le parquet de sa chambre à coucher, la tempe gauche trouée d'une balle. Mme Dartheil a été conduite, râlant, à l'Hôtel-Dieu de Douai, où l'on ne conserve aucun espoir de la sauver.

La malheureuse avait préalablement essayé de se pendre, mais la corde ayant cassé elle eut recours au revolver.

Elle a agi dans une crise de neurasthénie.

Le crime de Wallers

LOUIS DUMONT EN LIBERTE

Le « Réveil » a relaté les circonstances dans lesquelles Louis Dumont, 23 ans, mineur à La Sentinelle, fut arrêté. Des témoins affirmaient formellement l'avoir reconnu comme l'un des individus présents chez Mme Lecerf-Ochin, une demi-heure avant l'heure présumée du crime. D'autres, au contraire, affirment non moins formellement l'avoir vu à cette heure-là à La Sentinelle.

Dans ces conditions, M. Chazal, juge d'instruction, a décidé de mettre Dumont en liberté.

Pour défendre sa mère

A Vieux-Condé, un gamin de 14 ans a fendu le crâne d'un homme

Notre région, autrefois si calme, si paisible, est en train d'acquérir une triste célébrité dans les annales du crime.

En moins de 3 mois, trois drames sanglants y ont été commis.

Ce fut d'abord, au hameau de Macou, où une vieille femme, habitant seule, fut assassinée par un nommé Gillard. Peu de temps après se produisit le terrible drame conjugal, dans lequel une jeune femme de 20 ans perdit la vie. Aujourd'hui, c'est un jeune garçon de 14 ans qui assène deux terribles coups de hache sur la tête d'un homme de 41 ans.

Arrivons aux faits.

Dans la nuit de lundi à mardi, vers une heure du matin, le garde Marissal Léon, était éveillé par des coups violents, frappés à sa porte. En un instant, l'actif agent fut sur pied et se trouva en présence d'un gamin de 14 ans, qui lui déclara qu'un voleur s'était introduit chez sa mère, Mme Pantigny, née Stiévenart, demeurant 29, rue de l'Escaut.

Muni d'une lampe de mineur, Marissal se rendit à l'adresse indiquée, à la recherche du soi-disant voleur. En procédant à une visite minutieuse des chambres de l'étage, il aperçut, avec stupeur, un homme baignant dans une mare de sang, au pied d'une échelle donnant accès au grenier.

L'homme, que Marissal reconnut pour être un nommé Denaëme Richard-Gustave, 41 ans, marié, marchand de primeurs à Condé, portait au sommet de la tête, deux terribles blessures par lesquelles le sang coulait abondamment. Le jeune Pantigny avoua alors avoir donné des coups de hache à Denaëme. Marissal se rendit aussitôt à la caserne de gendarmerie de Condé et revint sur le lieu du drame, accompagné du brigadier Mercier et d'un gendarme.

Denaëme était toujours dans la même position. Interrogé, Mme Pantigny déclara que Denaëme qui passait pour être son amant, s'était présenté chez elle, vers minuit alors qu'elle était couchée et que, sur son refus d'ouvrir, il avait brisé deux carreaux de la porte et s'était, par cette ouverture, introduit chez elle.

Craignant la colère de Denaëne, qui avait la réputation d'être violent, elle se réfugia, accompagnée de son jeune fils, dans le grenier de son habitation.

Mais Denaëne, qui connaissait parfaitement les lieux, ne tarda pas à deviner l'endroit où ils étaient cachés.

Sans hésiter, il grimpa sur l'échelle accédant au grenier. Pris de peur, le gamin s'arma d'une lourde hache de bûcheron, heureusement ébréchée, qui se trouvait à sa portée et dès que Denaëne, atteignit l'entrée du grenier, il lui en porta deux terribles coups sur le desus de la tête.

Denoëne s'abattit comme une masse, au pied de l'échelle, perdant le sang en abondance, par ses deux blessures.

C'est à ce moment que l'enfant courut réveiller le garde Marissal, mais sans oser lui avouer l'acte qu'il venait de commettre.

Le docteur Gosse, mandé par le brigadier Mercier, arriva bientôt sur le lieu du drame et constata que Denaëne n'était pas mort, mais que son état était très grave.

Il porte deux coups de hache à la tête, dont l'un, particulièrement violent, a fracturé l'os frontal.

Il a été transporté cet après-midi à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes.

Le jeune Pantigny a été laissé en liberté.

Inutile de dire que ce drame a causé dans la population une profonde émotion.

Le rasoir de l'algérien

SCENES DE MŒURS ORIENTALES A BUCQUOY

Dans le courant de la soirée de dimanche, le jeune Algérien Latele Amar, 19 ans, manœuvre artificier, à Bucquoy, se trouvait à l'estaminet, en compagnie de camarades, quand un de ses compatriotes, Mohamadi Mohamed, lui fit tout à coup des propositions obscènes. Sur le refus du jeune homme, Mohamadi, lui demanda de sortir pour lui parler. Sans méfiance, Latele le suivit. Brusquement Mohamadi, tirant un rasoir de sa poche, tenta d'en porter un coup à la gorge du jeune Algérien, qui, fort heureusement, ayant vu briller la lame, baissa le menton, lequel fut gravement atteint par le rasoir. Toutefois, ce mouvement instinctif lui avait sauvé la vie. Il a été conduit à l'hôpital Saint-Jean, à Arras.

Quant au meurtrier, il a été arrêté, et écroué à Arras.

Une audacieuse agression a été commise à Arleux

APRES AVOIR LIGOTE ET BAILLONNE UNE JEUNE FILLE, DES ALGERIENS ONT CAMBRIOLE UNE MAISON EN PLEIN JOUR.

M. Charles Delchambre, 39 ans, journalier, rue de la Chaussée à Arleux, en rentrant chez lui l'autre soir, vers 7 heures, trouva sa nièce, Marie-Thérèse Delchambre, 15 ans et demi, étendue sur le sol, étroitement ligotée et baillonnée. Il la dégagea aussitôt. Mlle Delchambre lui raconta alors qu'elle avait été assaillie à l'improviste par deux Algériens. Ceux-ci, après l'avoir mise hors d'état de bouger et d'appeler, avaient fouillé les meubles. M. Delchambre se rendit compte, en effet, qu'on lui avait dérobé une somme de 1.000 francs, placée dans un tiroir.

La gendarmerie d'Arleux, immédiatement avisée, ouvrit une enquête et arrêtait bientôt un Algérien, Meckramek Mohammed, sur qui l'on trouva une somme de 1.519 francs. L'Algérien, interrogé, a nié énergiquement. Il va être confronté avec Mlle Delchambre.

La "combine" de deux frères

ELLE LEUR A RAPPORTE 475.000 FRANCS MAIS LEUR VAUT AUSSI DE LA PRISON

Nous avons annoncé hier qu'un faux chèque de 475.000 francs avait été touché dans une banque de Bruxelles, ce chèque n'était pas faux mais... voilà l'histoire :

Le 7 mai dernier un individu se présentait à la banque du Congo Belge, porteur d'un chèque d'une valeur de 475.000 francs, émis par le Ministre des Colonies.

Ce chèque fut payé.

Quelques temps après le département des Colonies s'étant aperçu de la disparition de ce chèque dont le versement n'avait pas été effectué dans ses caisses, une enquête fut ouverte.

Elle a amené l'arrestation des frères X..., dont l'un est caissier à la Banque du Congo, qui a payé le chèque et l'autre encaisseur au Ministère des Colonies.

Les deux frères interrogés séparément ont fait des déclarations contradictoires, en conséquence, ils ont été maintenus en état d'arrestation et écroués à la prison de Forest.

L'enquête continue.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

LES FUNERAILLES DE 9 SOLDATS TUES A LA GUERRE

Le « Souvenir Français » organise, comme précédemment, une cérémonie en commun pour les funérailles solennelles des militaires ramenés des cimetières du front. Jeudi 9 juin, à 2 h. 30, auront lieu les obsèques de Vandendungen Cyrille, sergent 1er d'Infanterie, rue de la Gare, 92 bis ; Choquet Jules, adjudant, 8e d'Inf., médaille militaire, croix de guerre, 360, Grande Rue ; Vleminckx Louis, soldat 43e d'Inf., 41, rue Fauvrée ; Fontenay Henri, soldat 15e d'art., rue des Longues-Haies, 234 ; Cnudde Gaston, 73e d'Inf., médaille militaire, croix de guerre, rue des Longues-Haies, 140, cour Mullier, 9. — Duhaut Gaston, soldat 43e d'Inf., rue Beaurewaert, 90 ; Lerouge Charles, soldat 127e d'Inf., rue St-Joseph, cour Teulemande, 7 ; Moerman Noel, soldat guerre, rue de la Tortue, 3 ; Roussel Achille, soldat 3e Génie, rue de Condé, 18.

Les familles sont priées de se trouver au Dépositoire, rue Laubeau, à 2 h. Les Sociétés patriotiques et militaires, le Cercle Militaire, l'Union des Mutilés, la Fraternelle des Combattants Roubaisiens, nous prient d'inviter leurs adhérents libres ce jour-là, à assister, en cortège, autour de leurs drapeaux, aux funérailles du jeudi 9 juin. Assemblée au coin de la rue Blanchemaille à 2 h. 15.

L'Harmonie du Moulin prie les musiciens libres le jeudi 9 courant, d'assister aux funérailles du sociétaire Cyrille Vandendungen, tombé au champ d'honneur. Rendez-vous rue Blanchemaille, à 2 heures, en uniforme, sans instruments.

TENEZ VOS CHIENS EN LAISSE

Le sous-brigadier Duhamel a rédigé hier une contravention à la charge de M. Gustave Vanrobaeys, droguiste, rue de Lannoy, 176, pour avoir laissé divaguer sur la voie publique son chien dépourvu de collier et de muselière.

INFANTICIDE

Hier après-midi, vers 4 heures, deux personnes entrant dans l'urinoir, situé à l'angle du square Pierre Destombes, et de la rue Pierre de Roubaix, ont trouvé un paquet fait de toile de tente, qui contenait le cadavre d'un enfant nouveau-né du sexe féminin.

Ils ont immédiatement averti la police. M. le docteur Dupré, a déclaré que l'enfant était né viable et la mort récente.

EN TOMBANT...

En tombant, hier, chez elle, Mme Rosalie Dreaeyers, 75 ans, ménagère, demeurant rue de Mulhouse, cour Masurel, 10, s'est fracturé le col du fémur gauche.

M. le docteur Carette, a fait trasporter la blessée à l'hôpital.

— Le petit Robert Vancausbroeck, 9 ans, demeurant rue des Filatures, cour Corneille, 2, traversait hier la rue des Filatures lorsque, en heurtant un rail, il tomba et se fractura la jambe droite.

Il a été trasnporté à l'hôpital après avoir été examiné par M. le docteur Boirac.

ARRESTATION

Le nommé Augustin Deschoemaker, dit «Tintin-Soleil », 27 ans, terrassier, demeurant à Roubaix, rue Monge, 96, a été mis en état d'arrestation, hier, pour bris de clôture, commis dimanche dernier, vers minuit, au préjudice de M. Bénoni Pacôme, cabaretier, rue Bernard, 58.

Il sera conduit à Lille, pour être mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

VOL D'UN PORTEFEUILLE

Mlle Amélie Montagne, ménagère, rue de la Makellerie, 7, a déposé plainte contre inconnu, pour vol d'un portefeuille, commis à son préjudice, samedi vers 11 heures du matin, alors qu'elle se trouvait aux halles.

Ce portefeuille contenait une somme de 50 fr. et pour environ 250 fr. de coupons d'intérêt d'obligations.

TOURCOING

ACCIDENT DE TRAMWAY

Le tramway n. 205-3, de la ligne L.-N., qui assure le service du Blanc-Seau à la Gare des Francs, passait hier Grand'Place, vers 19 h., quand la perche dévia du trolley. Elle atteignit le globe électrique installé à l'angle de l'Hôtel de Ville et le réduisit en miettes.

Aucun accident de personne ne s'est produit.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

FUNERAILLES. — Samedi 11 juin, à 9 heures 30, auront lieu les funérailles des caporaux Henri Florin et Hector Hervan et du soldat Clovis Vossart, dont les corps doivent arriver jeudi en gare. La levée des corps se fera à 9 heures 15, à la gare de Wattrelos.

LILLE

Société canine lilloise

Grand Concours International de Chiens de Bergers de Défense les 14 et 17 juillet 1921

La Société Canine Lilloise met à l'étude son grand concours annuel de chiens de berger de défense qui sera divisé en deux catégories :

Novice, le 14 juillet ; Excellence, le 17 juillet.

Des prix importants (plus de 1.500 francs) en espèces viendront récompenser les lauréats.

Le concours sera jugé d'après le règlement de la Fédération.

Amateurs, préparez-vous !

Le programme détaillé avec la liste des prix et les noms des juges paraîtront sous peu.

SOCIETE DE PATRONAGE DES AVEUGLES DU NORD

8, rue de la Vignette

Spécialité de brosses en tous genres, cannage et rempaillage de chaises, tricot à la main, accords et réparation de pianos. S'adresser les lundis et jeudis, de 10 heures à midi, et les mardis, jeudis et samedis, de 3 heures à 6 heures du soir, ou écrire à M. Henri Brisy, délégué, 8, rue de la Vignette, à Lille.

UN BRAVE

UN AGENT DE LA POLICE LILLOISE, TITULAIRE DE SEPT DECORATIONS, A ETE PROPOSE DEUX FOIS POUR LA LEGION D'HONNEUR.

La police municipale lilloise possède parmi ses membres un « as » de la bravoure. C'est l'agent Gustave Van de Ven attaché au commissariat du 7e arrondissement.

Ses états de services sont éloquents.

Ancien adjudant du 4e régiment mixte zouaves et tirailleurs, 26e compagnie, il a fait toute la grande guerre. Mobilisé le 2 août 1914, il fut démobilisé le 25 juillet 1919.

Van de Ven est titulaire de sept décorations : savoir: médailles militaires française et anglaise, croix de guerre belge et française. 6 citations, dont une à l'armée, une au corps d'armée, deux à l'ordre de la Division et deux autres à l'ordre de la brigade, médaille coloniale avec agrafe Maroc, chevalier du Nicham If-Tikar et chevalier du Ouissam-Alouitte.

Ce brave a reçu sept blessures au cours de la campagne. Une première fois, le 30 octobre 1914, à Ramscappelle (Belgique) large éraflure par balle extrémité inférieure de l'avant-bras droit. La seconde fois, le 5 janvier 1915, à Nieuport